



Mot du Maire

Nous avons le plaisir de vous présenter ce bulletin municipal version 2023.

Il permet de vous retracer plus régulièrement nos actions et informations municipales. Nous vous rappelons que la mairie a mis en place l'application mobile CityAll



, gratuite et sans inscription. Nous vous conseillons de la télécharger. A ce jour, vous êtes 103 à nous suivre sur cette application. Nous espérons vous retrouver toutes et tous le 8 octobre !

Le lotissement de la Pujole :

Nous avons reçu a ce jour 23 permis de construire et tous ont été accordés. La liste est visible sur le panneau d'affichage et les permis consultables en mairie.

Les fondations de certains ont commencé.

Nous espérons que les futurs prunetois.es seront présents au repas du 8 octobre, afin de faire plus ample connaissance.

Dates à retenir

Mairie de Prunet

Monsieur le Maire et son conseil municipal ont le plaisir de vous inviter
Au traditionnel repas de la Commune
sous forme de cocktail déjeunatoire

Le dimanche 8 octobre à 12h30
À la salle des fêtes

Veillez confirmer votre présence au plus tard le 29 septembre, par téléphone au 06 41 54 47 72 ou par mail : secretariat@mairie-prunet31.fr

Dimanche 8 octobre :

- 10h50 : Bénédiction du cimetière,
- 11h30 : Messe à l'église de Prunet
- 11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12h30 : Cocktail déjeunatoire offert



Réserver votre soirée
du 18 novembre
pour déguster la poule au pot
organisée par
le comité des fêtes



Il arrive sur Prunet !



DRAGONS PIZZA sera présent dès le **12 septembre** tous les mardis des semaines impaires **18h30 à 21h00** sur le parking de la mairie.

La carte est disponible sur Cityall dans l'onglet



Quelques photos de la fête locale 2023



Les associations :

Le comité des fêtes : 06 10 45 22 09, (Cédric ESPITALIER, Président) comitedesfetes-prunet@orange.fr

L'association de chasse : 06 06 26 82 15 54 (André BOUYSSOU, Président et 1^{er} adjoint)

La randonnée à Caraman : crlrando.fr 06 87 50 31 71 (Delphine LEBRETON, Présidente et conseillère municipale)

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP
 Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

DP : Déclaration Préalable

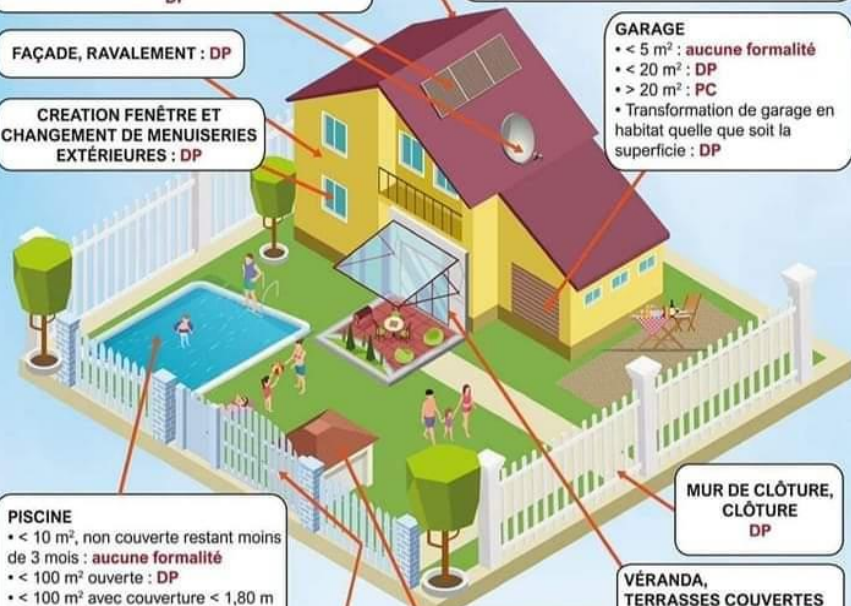
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 • Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
 • Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
 • Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC
 • Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



PISCINE
 • < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 • < 100 m² ouverte : DP
 • < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 • > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : DP
 • > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 40 m² : DP
 • > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : Il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

URBANISME Nouveauté :

Depuis le 01^{er} août 2023, notre service instructeur des actes d'urbanisme a changé. Nous avons quitté le service urbanisme de la communauté des communes et nous nous sommes engagés avec la société URBADOC.

En conséquence, TOUS les dépôts d'actes d'urbanisme (CU, DP, PC, PA etc), sont à nous déposer en 3 exemplaires à la mairie les vendredis, ou à nous envoyer par mail.

Travaux communaux 2022-2023

Salle des fêtes :

✦ Pose d'un nouveau carrelage et peinture complète des murs de la salle des fêtes, changement des rideaux, changement du matériel de chauffe dans la cuisine. (total 24 000 € TTC subventionnable à 40 % sur le HT)

Mairie :

✦ Pose d'un nouveau parquet dans le bureau d'accueil ainsi que l'annexe. Peinture complète des murs des 2 pièces. (18 000 € TTC subventionnable à 40 % sur le HT)

FINANCES COMMUNALES

BILAN : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

		Résultat année 2021	Résultat net avec les reports de l'année précédente
Fonctionnement	Dépense : - 115 315.12 €	+ 104 647.83 €	+ 114 712.96 €
	Recettes : + 125 380.25 €		
Investissement	Dépenses : - 20 530.69 €	- 27 536.86 €	- 14 379.20 €
	Recettes : + 33 688.35 €		
			- 25 210.81 € (RAR*)

*RAR : reste à réaliser

BUDGET 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	247 250.95 €	172 128.00 € (voté)
		75 122.95 € (report de 2022)
		(114 712.96-39 590.01)
		= 247 250.95 €
Investissement	71 989.19 €	
	25 210.81 € (RAR de 2022)	
	14 379.20 € (Report 2022)	
	= 111 579.20 €	111 579.20 €
Total fonctionnement + investissement	358 830.15 €	358 830.15 €



SIPOM

Informations pratiques

Les encombrants

Un service de collecte des encombrants à domicile est proposé par le SIPOM de Revel pour les objets ne rentrant pas dans une voiture et pour lesquels vous n'avez pas la possibilité de les déposer en déchèterie.

La prise de rendez-vous se fait par **téléphone au 05 62 71 22 83**.

Le délai de ce service est de 3 semaines minimum, si vous souhaitez un enlèvement plus rapide, un montant de 30 € par objet vous sera demandé.

Que pouvons-nous mettre aux encombrants ?

Les déchets concernés sont les canapés, armoires, matelas, sommiers abimés, tables, frigos, congélateurs, gros téléviseurs,...

Ne seront pas ramassés : les gravats, les végétaux, les produits dangereux, les pneus, les bouteilles de gaz, les cartons, les chaises et les petits objets

Les déchets verts

Pour une grande partie (herbe, petits branchages) : le **mulching** et le **compostage** sont de très bonnes solutions.

Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité, le **broyage** est la solution adaptée.



Les particuliers souhaitant bénéficier de ce service doivent contacter le SIPOM au 05.62.71.22.83.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts

Le brûlage à l'air libre de déchets verts, qui peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que la cause de la propagation d'incendie, nuit à l'environnement et à la santé. Il est donc réglementé.

La circulaire disponible sur cityall dans l'onglet *vie quotidienne* rappelle la définition des différents types de déchets verts et présente les modalités de gestion de la pratique du brûlage à l'air libre de ceux-ci.

Afin de faciliter le stockage et le transport de vos déchets ménagers, des cabas sont mis à votre disposition à la mairie.

Vous pouvez demander gratuitement un composteur auprès du SIPOM,

- sur leur site <https://www.sipom.fr/fr/nos-dechets/moins-jeter/reserver-un-composteur.html>
- par téléphone 05 62 71 22 83.

Les emballages et papiers sont acheminés au centre de tri TRIFYL à Labruguière (81) pour être séparés par matière et préparés pour le recyclage.

C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?
DIRECTION LE BAC JAUNE! • D'INFO SUR TRIFYL.FR

LE SAVIEZ-VOUS ?

1 pack d'eau recyclé = 1 nouveau pack d'eau
Barquette en plastique = Mousse isolante
251 cavettes = 1 vélo

N'OUBLIONS PAS DE TRIER AUSSI!

Chaussures, jeans et bocaux en verre
Vêtements, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison, films d'objets, jouets et déchets.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

TARN | HAUT-LANGUEDOC
LAURAGAIS | MINERVOIS

CITEO
TRIFYL

100% DES EMBALLAGES* ET DES PAPIERS SE TRIENT !

COMME D'HABITUDE... + LES NOUVEAUX...

LES FLACONS, BOUTELLES ET BONS EN PLASTIQUE
TOUTES LES BOTTES ET BARQUETTES
TOUS LES POTS ET TUBES
LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES
TOUS LES SACS, SACHETS ET FILMS
LES PAPIERS
LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES
TOUS LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

À trier en vrac et bien vidés !

AVEC LEUR BOUCHON, COUVERCLE OU OPERCULE!

Une question sur le tri ?
triercestbonner

*un emballage est un objet qui sert à protéger les produits (alimentaires ou autres).

Informations pratiques :

Renouvellement Carte d'identité et passeport.



Nous vous informons que le délai d'obtention de rendez-vous pour les renouvellements de papiers d'identité est excessivement long. A ce jour le délai est de 6 mois environ pour les prises de RDV. Pensez à anticiper pour vos prochains voyages.

Vous pouvez trouver les dates et les mairies disponibles en ligne sur le site :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> (attention toutes les mairies ne sont pas référencées ...). Vous pouvez dans ce cas réserver en ligne sur leur site. Par exemple Lanta : <https://www.lanta.fr/passeport-biometrique/>

il est possible de se préinscrire également en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Le formulaire papier est également disponible à la mairie



ALERTE aux MESSAGES FRAUDULEUX

Vous avez reçu un message (mail ou SMS) pour la commande d'une vignette Crit'Air ?

Ce message vous invite à suivre un lien vers un site d'apparence officielle où on vous demande vos informations personnelles et vos coordonnées de carte bancaire ? Attention ! Vous êtes face à une tentative d'hameçonnage.

L'objectif des cybercriminels est de dérober vos informations personnelles et bancaires pour en faire un usage frauduleux. Nous vous invitons à consulter le site <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/lhameconnage-a-la-vignette-critair>

Il n'existe qu'un seul site officiel pour réaliser vos démarches relatives à l'obtention de la vignette Crit'Air : www.certificat-air.gouv.fr.

Pour vos démarches d'immatriculation :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour toutes vos demandes : <https://www.service-public.fr/>



Soucieux de rapprocher au quotidien l'action publique des usagers, le Département a créé, en concertation avec les communes concernées, des **Maisons départementales de proximité (MDP)** pour apporter des solutions concrètes aux habitant-e-s notamment face à la dématérialisation des procédures et à la fermeture de services publics.

Les Maisons départementales de proximité sont un relais des services départementaux (tels que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Haute-Garonne Subventions, la restauration scolaire...). Elles offrent aussi :

- Une aide aux **démarches administratives** de la vie quotidienne,
- Une aide personnalisée pour découvrir et **se familiariser avec les outils numériques**,
- La mise à disposition d'un **poste informatique en libre-service**, d'un accès à internet, ainsi que d'une imprimante.

Véritable lieu d'information, d'accompagnement et de médiation numérique, **la Maison départementale de proximité est accessible gratuitement et sans rendez-vous.**

MDP CARAMAN : 23 cours Alsace Lorraine
31460 CARAMAN – tel : 05 62 71 63 57 –
mail : proximite.caraman@cd31.fr

Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

RETROUVER toutes nos actualités, alertes, informations, etc sur notre application CITYALL . Elle est gratuite, sans inscription.

Editeur : Mairie de PRUNET Bulletin septembre 2023 Rédaction : Roger Bourgarel Contact : 06 41 54 47 72

Mail : secretariat@mairie-prunet31.fr Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.